



MAIRIE
DE
MAILLEBOIS

28170

www.maillebois.fr

Communiqué à l'ensemble des résidents
de la commune de MAILLEBOIS
(Maillebois, Dampierre-sur-Blévy, Blévy)

La végétation gagne notre voirie. De plus en plus les haies empiètent sur la voie publique. Les bus scolaires, les camions poubelles, etc., ont des difficultés pour circuler. Ces contraintes peuvent engendrer des dégâts sur les véhicules et un refus de desserte par les autocars et les camions poubelles.

La réglementation (Art R*116-2 5° du code de la voirie routière) vise à limiter la végétation débordante ayant pour conséquence la gêne à la bonne circulation routière ou piétonne.

En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée.

Veillez à élaguer vos haies et arbustes.

A défaut de réalisation des travaux, la Commune pourra commander l'élagage à un prestataire avec refacturation au propriétaire.

Nous rappelons que les travaux de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer des gênes pour le voisinage en raison de leurs nuisances sonores (arrêté préfectoral) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Merci pour votre compréhension et collaboration.

Arnaud de Boisanger, Maire de Maillebois

Philippe Merlet, Maire-délégué de Blévy

Françoise Hardy, Maire-déléguée de Dampierre-sur-Blévy